

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 22
Votants 23
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260223-DCM_2026_02_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 23 février

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annie OSTARD, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

POUVOIR : Marjorie COMBE à Christophe CAVE.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2026 02 01

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 JANVIER 2026.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite également l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- désigne, à l'unanimité, Sébastien OLIVIER, secrétaire de séance,
- approuve, à la majorité (17 voix pour et 6 abstentions), le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2026.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 24 février 2026
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le: 24.02.2026
Publié ou Notifié
le: 24.02.2026